

**REESTAP – TERRITOIRES****16 novembre 2021 (en visio)****Participants :**

Région : Flore Blondeau Région AURA,

Départements : Aymeric Montanier et Emilien Maulavé Département Isère, Jérôme Dupraz Département 73, Myriam Manry Conseil Départemental Puy-de-Dôme, Sandrine Barry Département de la Drôme,

PNR et PNN : Elora Sepulcri PNR Bauges, Jean-Luc Langlois PNR Vercors, Laurent Fillion PNR Chartreuse, Manon Chevalier PNR Vercors, Gwennaëlle Pariset PNR Baronnies provençales, Célia Dujardin Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Elodie Mardiné Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Julie Maviel Parc naturel régional des Baronnies provençales, Guillaume Moiron Parc naturel régional Livradois-Forez, Muriel Della-Vedova PN Ecrins, Maelle Robert PN Vanoise,

Collectivités territoriales : Sonia Coin EPCI Oisans, Lucile Daudet Syndicat Mixte du Salève, Jérôme Gros syndicat mixte de la Lauzière, Elodie Panisset et Stella Sotorra CCVT, Marine Scarpari Communauté des communes du Diois, Armand DELAMAIDE Entente intercommunautaire du bassin Cère amont, Lia Condeminas Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, Clément Bellefleur CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Laurent Bernard Smat du Haut-Allier (43), VALLA Marie-Laure Communauté des Communes du Diois, Stéphanie Evennou Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, Mickaël Le Gall syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents, Dorothée Meyer communauté d'agglomération Arlysère, Emilie Genelot SR3A - Syndicat Rivière Ain Aval Affluents, Sarah Gagneux Loire Forez Agglo, Marion Cazenave CCHC

Etat : Nathalie Deldevez DDT 73, Amandine Sueur, Anne-Lyse Murro/ Edith Bertrand DDT 38, Stéphanie Devernay DDT26, Sylvie Tabourin DDT 63, Aurélia Degruel DDT 42, BOUTON Nadège et Nadine Corsin DDT 01, Olivier Blandin DDT 15, Antoine Menet DDT 74, Clothilde Meyronneinc DDT 43, Maxime Farigoule DDT 43  
Sabrina Largo Draaf AURA, Cécile Guillon Draaf AURA, Pierre Tabourin et Céline Grillon DREAL AURA CM Natura 2000,, Luc Schilliger et Aurélie Pomerol-Gallet ASP DR ARA,

Acteurs environnement : Christophe Creze CEN Auvergne, Audrey Pagano CEN Isère, Julie Blanchon Office Français de la Biodiversité, Karine Lambert ONF, Marie Recapé LPO AuRA DT ISère, Estelle Lauer Fédération des Chasseurs d'Isère, Anne-Sophie Croyal réseau ENS Sud Isère

Services pastoraux : Aurore Schack Antoine Rouillon et François Finance SEA74, Estelle Mikicic SEA73, Hermann Dodier FAI, Fabien Candy / Marc Vidal ADEM, Gaëlle Grivel CA07, Christelle Meneghel Auvergne Estive,

Chambres d'agriculture : Martin Schoch CASMB, Nicolas Weirich CASMB, S Coutaz (APTV) / A Viallet (CASMB), Sylvain Lapeyre Chambre d'Agriculture Cantal, Anne Castex Suaci  
ODR : Baptiste Girault ODR, Cédric Gendre ODR,

### **Ordre du jour :**

- Restitution de l'analyse qualitative des PAEC
- Témoignages d'éleveurs individuels et collectifs
- Présentation du PAEC Fier-Aravis
- Rôle du département de l'Isère dans la mise en œuvre des PAEC
- Prochaine programmation par Cécile Guillon (DRAAF)

### **RESTITUTION**

Projet : présentation

Bilan quantitatif : MAEC SHP02 et HERBE09 largement majoritaires.

Les MAEC souscrites en zones pastorales sont plus diversifiées.

*Discussion : ZP à l'échelle AURA ? → les zones pastorales sont celles recensées dans l'enquête pastorale à l'échelle Rhône-Alpes et en cours en Auvergne (dans le Parc des Volcans d'Auvergne)*

Bilan qualitatif :

- Mesures indispensables au niveau budgétaire pour les GP (collectif),
  - Pour les individuels, le témoignage indique la valorisation des pratiques existantes et pour participer à des investissements, mais les montants sont insuffisants pour lever des investissements importants. Le plan de gestion doit être adaptable car doit tenir compte du vivant et des changements que cela implique une année sur l'autre.
  - Dimension administrative : nécessité de simplification, travail sur les règles de cumul et plafond, de souplesse dans les pratiques des MAEC et interprétation dans les contrôles de l'ASP.
  - Impact environnemental : Maintien des pratiques pastorales, besoin de pédagogie : adapter l'accompagnement, critères à changer car problèmes de surpâturage et retirer les proratas car n'encourage pas les efforts fournis dans certains secteurs.
- ➔ Besoin d'anticipation pour la future programmation, revoir les démarches administratives, mesures à maintenir et ajuster.

*Discussion : nécessité de travailler en lien avec les contrôleurs, des pratiques difficiles à mettre en œuvres ; les éleveurs témoignent de la peur du contrôle ; des marges de manœuvres nécessaires en cas d'aléas climatiques et de prédation.*

### **TEMOIGNAGES D'ELEVEURS**

**GAEC du Suchas** ( BVA avec AOP Fin Gras + BVL ) 100% prairies

- MAEC HE 07, 09, 03 et 04 pour les prairies fleuries, la gestion pastorale et les ZH. (Pas de Renouveau possible en 2021 et 2022 par l'agence de l'eau).
- Pts + : intérêts financiers depuis la fin des PHAE, amélioration des pratiques et valorisation des pratiques existantes
- Pts - : enregistrements fastidieux, suppression de parcelles en cas de problèmes pour les contrôles (ex : hanneton) car ne correspondent plus au Cahier des charges, peur du contrôle.

Mise en place de pâturage tournant dynamique (PTD) pour une meilleure gestion de l'herbe, fauches tardives pour HE07.

*Discussion : prise en compte de l'enjeu ZH : mise en place de PTD et création de lots de vaches.*

**GP – Coop d'estive Esmat** 100% BVA, estive très accessible divisée en 3 parcelles en rotation

- MAEC SHP02 et ZH02 depuis 2017 ont permis de réaliser des aménagements : girobroyage 60 ha, création points d'eau, clôtures en fils lisses ...
- Pts + : intérêts pour les petites structures, aménagements, aspect environnemental
- Pts - : Problèmes sanitaires car le règlement est dur, mesures complexes, peur du contrôle

*Discussion : aménagements points d'eau : 3 bacs pour 2000 L*

*Suivi de la CA (345€/an) : 2x par an + suivi régulier de la personne de la ZH pour voir l'évolution de la faune, bon suivi. Les équipements permettent une bonne gestion de l'estive. Peur du contrôle malgré un très bon suivi : préfère payer une prestation de suivi plutôt que d'avoir des problèmes lors des contrôles et afin garder la MAEC. (La coop d'estive paye le suivi).*

**GP Du Menon** 100% ovins, remise en question suite à une attaque de loup.

- Création d'un impluvium en 2000, d'une piste pour faciliter l'accès, d'une cabane mobile en 2017 pour loger un berger dans de meilleures conditions.
- Estive très embroussaillée concurrencée par de la végétation envahissant l'estive.
- Densité d'admissibilité de la MAEC faible → 55% de surface admissible à la PAC.
- La proratisation des surfaces depuis la programmation 2015 remet en cause l'existence du GP (-40% par rapport à la PHAE) → pas d'investissement possible
- MAEC HE09 : engagements fort avec les partenaires (ex avifaune : mise en place nichoir d'oiseaux etc.)
- Travaux : Couverture de l'impluvium pour lutter contre le réchauffement climatique car l'évaporation était supérieure à la consommation des brebis. Débroussaillage d'environ 10 ha en sept 2022 remis en question par les évolutions de la PAC et de leurs financements.
- Pts + : financements nécessaires pour les travaux du GP
- Pts - : la proratisation remet en cause la rentabilité des efforts fournis pour ce GP en sachant qu'au Mont Ventoux (région PACA) il n'y a pas de proratisation.

*Discussion : crédits du ministère de l'agri pour les zones Natura 2000 : cibler → équilibrer les besoins et la disponibilité budgétaire : Complexité de répondre à la demande et aux besoins.*

*Pour la proratisation : proposition des mêmes règles pour les aides du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier → mise en place de la proratisation des MAEC. Enjeu contre-productif car mesures non attractives pour les landes car le budget ne couvrirait pas les investissements à réaliser pour ces zones.*

## **PAEC FIER-ARAVIS**

- Présentation – contexte – objectifs - enjeux
- Résultats quantitatifs : environ 5 400 ha pour 69 alpages contractualisés, soit 1,8 M € pour la programmation, reconduction quasi systématique de tous les agriculteurs qui s'y retrouvent dans ces MAEC activées (HE09 et SHP2) : valorisation des pratiques et évolutions de ces dernières. Un plan de gestion positifs mais quelques limites : temps, coût.
- Résultats qualitatifs : bon suivi et accompagnement technique, complémentarité entre les acteurs

➔ Anticipation pour la prochaine programmation (temps, mobilisation des agriculteurs) : quelques inquiétudes. Accompagnements sur des ZH ou agriculteurs hors zone Natura 2000 : question des financements possibles dans les perspectives.

*Discussion : ASP = lecture du cahier des charges et plan de gestion pastoral, contrôle sur la base de ces obligations. Pas de nécessité d'inquiétudes.*

*GP du Menon : problème de date de signature du plan de gestion malgré le respect des engagements pendant 7 ans.*

*Remise en question de la pertinence de certains critères d'enregistrement/suivi lors des contrôles.*

## **ROLE DU DEPARTEMENT DE L'ISERE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PAEC**

- Historique
- Implications dans les PAEC : financement des MAEC suite à la réflexion sur les enjeux associés et les financements possibles par les autres acteurs, Animation/coordination entre tous les partenaires etc.
- Bilan : 9 PAEC qui représente un budget environ de 300k€ / an + 50k€ pour l'animation. Lien entre tous les opérateurs pour savoir si ceux actuels veulent se réengager et savoir si, dans les zones sans PAEC, quels seraient les opérateurs les plus pertinents pour couvrir les enjeux sur ces territoires. Rédaction des PAEC, lien avec la DRAAF et autres acteurs etc., avec pour objectif d'être prêt pour la prochaine programmation.

*Discussion : retour d'expérience positif du CD38 par la FAI, PN des écrins et la DDT : garantie pour couvrir des MAEC hors zone Natura 2000, animation, suivi.*

## **INTERVENTION DRAAF – information sur la prochaine programmation 2023/2027**

- MAEC 2023-2027 : toutes les aides surfaciques seront gérées par l'Etat et toutes les forfaitaires (API, PRM, Transition des pratiques) par la Région. Modalités d'articulation entre les 2 types de dispositif restent à préciser.
- PSN sera transmis à la Commission Européenne avant le 31/12/21. Ajustement et validation du PSN en 2022.
- Principes MAEC : le catalogue contient plus de mesures systèmes et moins de localisées. Les MAEC ne seront plus construites avec des combinaisons de types d'opération ; les cahiers des charges sont définis au niveau national. Les règles de cumuls entre les MAEC sont en cours d'élaboration. Obligations transversales à toutes les MAEC : formation et diagnostics d'exploitation. Les projets PAEC sont à élaborer sur des territoires homogènes ; certains paramètres de cahier des charges seront à adapter localement.
- Focus sur les MAEC sur les systèmes herbagers et pastoraux : Cdc, montants, cumuls probables (à confirmer).

Obligation d'un cahier d'enregistrement à jour pour le contrôle et d'une absence de produits phyto sur les surfaces engagées. **Cf tableaux diapo.**

NB : interdiction de destruction du couvert sauf en cas de force majeure.

➔ Beaucoup de critères restent encore à préciser d'ici la nouvelle programmation.

*Discussion : la question de la proratisation n'est pas encore résolue.*

*La mesure SHP serait cumulable avec d'autres MAEC sous certaines conditions (à préciser).*

*Les plafonds seront retravaillés selon les budgets de la nouvelle programmation et les marges de manœuvres possibles.*